Liberté !

Serait-ce donc un vain mot dans ce libre pays de France? Oui ou non, un étranger peut-il librement mettre en vente au public une chose par lui inventée et qui a prouvé son indiscutable valeur pour soulager maintes maladies, valeur confirmée par nombre de lettres de reconnaissance ?

Un Syndicat de Médecins, très touché apparemment par le succès du Docteur Macaura, arguant du fait que ce dernier ne possède pas le diplôme « français », lui conteste le droit de vendre son appareil et a déposé contre lui une plainte pour « exercice illégale de la médecine » bien que les faits prouvent surabondamment que, dans le cas actuel, il n'y ait nulle pratique de médecine.

En effet, le Docteur Macaura offre un appareil de massage vibratoire au public qui l'utilise lui-même pour soulager certaines formes de maladies dues à la congestion, à la mauvaise circulation du sang ; un point c'est tout.

Il va de soi qu'en vendant cette machine au public, il faut lui donner des explications sur son fonctionnement et son mode d'emploi : cela constitue-t-il l'exercice illégal de la médecine ?

Si on entrait dans cette voie, le pharmacien qui vend un bandage herniaire, qui préconise et expose la façon d'attacher une jambe de liège, articulée ou non, pratique aussi illégalement la médecine.

Tous les pharmaciens, bandagistes, etc... qui vendent des appareils de massages ou autres transgressent-ils donc les lois françaises ?

Et la personne qui s'est procurée pour elle-même un appareil du Docteur Macaura s'expose-t-elle aux rigueurs de la loi si, charitablement, elle s'emploie à soulager ses proches, parents ou amis ? Cela ne se discute même pas, car si cela était, ce serait à désespérer d'employer en notre pays le mot si cher de « Liberté ! ». 13097-5

Caisse Nationale des Retraites Ouvrières

MAJORATION DE RENTES VIAGERES

Dans le but d'encourager la prévoyance et la constitution de retraites, des majorations de rentes viagères seront accordées en 1912, en exécution de la loi du 31 décembre 1895, aux titulaires de livrets de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse, ainsi qu'aux pensionnaires des sociétés de secours mutuels ou des sociétés de secours et de prévoyance qui rempliront, au point de vue de l'âge, de la continuité des versements et de la situation de fortune, les conditions énumérées ci-après.

Ces rentes suplémentaires seront servies par la Caisse nationale des retraites. Elles ne pourront excéder le cinquième de la rente primitive (article 25 de la loi du 13 juillet 1896).

CONDITIONS NECESSAIRES POUR AVOIR DROIT A UNE MAJORATION DE RENTE

Pour être admis à participer à la répartition qui sera faite en 1912, les postulants doivent remplir toutes les conditions suivantes :

1. Etre de nationalité française ;
2. Etre titulaire d'un livret de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse ou pensionnaires d'une société de secours mutuels ou de toute autre société de secours et de prévoyance ;
3. Etre âgé de soixante-cinq ans au moins avant le 1er janvier 1913, c'est-à-dire être né au plus tard le 31 décembre 1847 ;
4. Avoir effectué, pendant vingt-cinq années au moins, des actes de prévoyance, autres que ceux prévus par la loi du 5 avril 1910, en opérant des versements à la Caisse nationale des retraites ou en payant des cotisations régulières à des sociétés servant des pensions de retraite et ayant, depuis le même temps, établi un fonds de retraite ;
5. Ne pas jouir, y compris la rente dont la majoration est demandée, d'un revenu personnel, viager ou non, supérieur à trois cent soixante francs ;
6. N'avoir pas participé aux majorations qui ont été accordées de 1896 à 1911 inclus.

FORMALITES A REMPLIR POUR BENEFICIER D'UNE MAJORATION DE RENTE

Les rentiers ou les pensionnaires qui se trouveront dans les conditions requises pour avoir droit à une majoration de rente devront s'adresser au maire de leur résidence, munis d'un extrait du rôle des contributions de l'année courante les concernant, de leurs titres de rentes et, s'ils ont effectué des versements à la Caisse nationale des retraites, de leur livret individuel. Ceux qui sont nés en Alsace-Lorraine ou les étrangers qui ont obtenu la naturalisation auront à produire leur certificat d'option pour la nationalité française ou une ampliation du décret en vertu duquel ils ont été naturalisés Français.

Les pensionnaires des sociétés de secours mutuels ou autres qui ne sont titulaires d'aucune rente à la Caisse nationale des retraites devront être nantis d'un extrait sur papier libre de leur acte de naissance.

Les cantonniers, gardes-champêtres et agents à un titre quelconque de l'Etat, des départements ou des communes devront fournir un certificat de l'autorité compétente énonçant le montant de leur salaire ou un certificat de cessation de fonctions mentionnant la date de la cessation et le montant de la pension ou du secours annuel qui leur est accordé.

Le maire leur fera souscrire une demande de majoration qui indiquera très exactement :

1. Les nom, prénoms, date de naissance, profession, état-civil et domicile du postulant ;
2. Le montant des rentes viagères servies au pensionnaire ;
3. Le nombre d'années pendant lesquelles il a effectué des versements à la Caisse nationale des retraites ou payé des cotisations à la société dont il fait partie ;
4. Enfin, s'il y a lieu, le numéro de son livret individuel et de ses titres de rente.

Le postulant devra déclarer, en outre, qu'il ne jouit pas, y compris sa rente viagère, d'un revenu personnel, consolidé, viager ou non, supérieur à 360 francs, non compris les ressources qu'il peut tirer de son travail, et donner au maire les renseignements qui lui seront demandés relativement à sa situation de fortune et de famille.

Les titres de rente seront immédiatement rendus aux pensionnaires. Les livrets individuels et, s'il y a lieu, les extraits d'acte de naissance seront joints à l'appui des demandes ainsi que les autres pièces indiquées ci-dessus.

Les demandes formées par les rentiers de la Caisse nationale des retraites qui ne sont membres d'aucune société de secours mutuels ou autre seront conservées par les maires chargés de les faire parvenir au sous-préfet de l'arrondisement.

Les demandes formées par les pensionnaires d'une société de secours mutuels ou de toute autre société de secours ou de prévoyance, qu'ils soient ou non titulaires d'une rente de la Caisse nationale des retraites, devront, après avoir été souscrites devant le maire de leur résidence et certifiées par lui, être remises au président de la société qui attestera, s'il y a lieu, que ces pensionnaires ont payé des cotisations régulières pendant le nombre d'années exigé par la loi.

Le président dressera un bordereau spécial de ces demandes et le remettra au maire de la commune où se trouve le siège de la société, avec les pièces à l'appui.

BONIFICATIONS SPECIALES A ATTRIBUER AUX PARENTS AYANT ELEVE PLUS DE TROIS ENFANTS

Indépendamment des majorations de rentes viagères, des bonifications spéciales pourront être attribuées, après avis de la Commission supérieure de la Caisse nationale des retraites, aux pensionnaires remplissant les conditions ci-dessus indiquées et qui auront élevé au moins quatre enfants jusqu'à l'âge de trois ans accomplis.

Les postulants qui désireront obtenir cette bonification devront indiquer dans leur demande de majoration le nombre d'enfants qu'ils ont élevés et donner au maire les renseignements qui leur seront réclamés au sujet de leurs enfants.

Les demandes de majoration devront être remises aux maires, avec les pièces à l'appui, au plus tard le 30 juin 1912, sous peine d'exclusion.

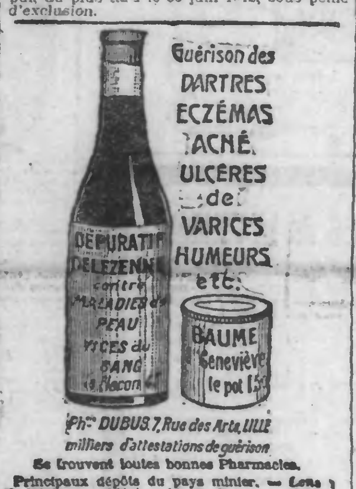

Phie DUBUS, 7, Rue des Arts, LILLE
milliers d'attestations de guérison
Se trouvent toutes bonnes Pharmacies.
Principaux dépôts du pays minier. — Lens : M. Willay. — Liévin : M. De Bomy. — Hénin-Liétard : M. Dacheville.

PROGRAMME DES SPECTACLES

AU KURSAAL

Aujourd'hui dimanche, en matinée à 4 h. et en soirée à 8 h. 3/4 : LE KINEMACOLOR, nouveau cinématographe en couleurs.

OMNIA PATHE DE LILLE

(Rue Esquermoise)

Aujourd'hui, matinée à 4 h. Soirée à 8 h. 3/4. Bureau de location ouvert de 10 h. à midi.

Le match Carpentier-Willie Lewis, au Cirque de Paris. Vues complètes de cet événement sportif sensationnel, monopole du Cinématographe Pathé. — Le Voyage fantastique au Pôle Nord, spectacle féerique et humoristique à grande mise en scène, en deux parties. — Les Etapes de l'Amour, comédie romanesque originale de M. Daniel Riche. — Rigadin a tué son frère. — Pathé-Journal. — Etc., etc.

T. l. j. : Cinématogr. gratis aux Galeries Lilloises

Chronique Sportive

DES TIRS

A LEZENNES

Dimanche 9 juin, cabaret du Chat-Noir, tir aux canetons. 2 canetons pour 3 tireurs.

L'inscription à 3 heures et demie. Tir à 4 heures. Mise 1 fr. 60.

A SECLIN

Nous rappelons aux amateurs que c'est aujourd'hui dimanche, 2 juin, que s'ouvre le Grand Concours de Tir qu'organise la société « Pro Patria » en son stand couvert (Café de l'Hôtel-de-Ville, 14, rue des Welz). Ce concours aura lieu au Fusil Gras Jouvet, à 20 mètres et comprendra 200 francs de prix en espèces répartis en 15 prix dont un premier de 50 francs. Le prix de la série de 4 balles, 0 fr. 50. Nombre de séries illimitées.

Classement à la plus belle série. Barrage par l'addition des deux séries suivant celle classée.

Ce concours se continuera les lundi 3, mardi 4 juin et les dimanches 9, 16 et 23 juin.

Les tireurs ne pourront se servir de leurs armes, qu'autant qu'elles seront reconnues conformes au modèle réglementaire.

LA LUTTE

A LENS

Une grande soirée de lutte et boxe aura lieu aujourd'hui dimanche, rue de Flandre, à 7 heures et demie.

Voici les principales lignes du programme :

1. Jacob Carolus, 98 kilos, contre Henri Lemaire, 110 kilos. — 2. Théophile Spruyte, d'Auchel, 73 kilos, et François Degaugue, de Drocourt, 74 kilos. — 3. Guislain Pruvost, 66 kilos, de Lens, et Massenot, 74 kilos, d'Auchel. — 4. Raoul Hellebout, 62 kilos, de Lens, et Lagayse, 72 kilos, de St-Omer.

Les boxeurs T. Spruyte, 73 kilos, R. Hellebout, 62 kilos, et Omer Hellebout, 65 kilos, se tiennent à la disposition de tout boxeur de leur poids.

Les matches seront arbitrés par M. Louis Descamps, professeur du B. C. Houplinois.

CONCOURS DE BAC

A LILLE

La société de secours-mutuels « La Famille », 23, rue de la Justice, organise le dimanche 2 juin, de 9 heures du matin à 9 heures du soir, et le dimanche 9 juin, à 3 heures du soir, un concours de bac, au bénéfice de sa caisse de secours.

La mise est de 0,10. Le rebattage et la distribution se feront le dimanche 9 juin, de 4 à 9 heures.

Le Concours aura lieu dans les Etablissements ci-après : Biervoye, rue Léon Gambetta, 283. — Bonnet, rue Léon Gambetta, 34. — Dehondt, rue Léon Gambetta, 138. — Peirsegaele, 7, place du Vieux Marché aux Chevaux (coin de la rue du Court Debout. — Duriez, rue Mexico, 33. — Vermeulen, rue de la Justice, 48.

LES CHIENS RATIERS

A BRUAY

A l'occasion de la fête des corons de Labuissière, la société, dite « Ratier Club Bruaysien », organise pour le dimanche 9 juin, à 3 heures et demie de l'après-midi, un grand concours de chiens ratiers, qui aura lieu à l'estaminet Coulon Hénin, face à la poste.

La mise sera de 2 francs plus les rats. Le concours se fera à rats courants. Seul, le propriétaire ou son représentant, aura le droit d'exciter son chien, mais ne pourra se servir de mouchoir ou de tout autre objet.

Un superbe blaireau sera mis au parc. On acceptera deux chiens luttant en même temps contre lui. Le propriétaire des deux chiens qui pourront mettre le blaireau à mort aura droit au blaireau ou à un prix de 10 francs au choix.

La mise sera de 2 francs.

COLOMBOPHILIE

A BRUAY

Voici les résultats du concours de pigeons-voyageurs, organisé le 24 mai, sur Creil, chez M. Tison François, place Legentil.

La distance à parcourir était de 135 kilomètres. 207 pigeons ont été lâchés à 1 h. 1/2.

1er prix Roger E., Bruay, pigeons arrivés à 4 h. 04 m. 41 s., avec vitesse de 875 m. 36. — 2e [illegible] — 3e Lacroix, d'Hersin. — 4e Bierlair, de Bruay. — 5e Cauvalie, d'Hersin. — 6e Warenbourg, de Divion. — 7e Delville, de Ruitz. — 8e Condette, d'Hersin. — 9e Dutrannoy, d'Hersin. — 10e Robidet, d'Hersin. — 11e Gonnet, d'Hersin. — 12e Pacaut, de Bruay. — 13e Duquesnoy, de Ruitz. — 14e Waroux J., de Bruay. — 15e Roger, de Bruay. — 16e Tison, de Bruay. — 17e Duquesnoy, de Ruitz. — 18e Desprez, d'Hersin. — 19e Leblond, de Ruitz. — 20e Deplus, de Bruay. — 21e Mathon, de Bruay. — 22e Liénard A., de Bruay. — 23e Pacaut, de Bruay. — 24e et 25e Patigny, de Bruay. — 26e Lefebvre, de Barlin. — 27e Lenglet, de Barlin. — 28e Lacroix, d'Hersin. — 29e Fontaine, de Divion. — 30e Birembeau, d'Hersin. — 31e Dumoulin, de Divion. — 32e Dutrannoy, d'Hersin. — 33e Gonnet, d'Hersin. — 34e Porquet, d'Hersin. — 35e Waroux A., de Bruay.

Par suite d'un oubli, M. Robidet prend la 6e place au lieu de la 10e.

Objet d'art offert à M. Roger Eugène, de Bruay.

Nous donnons également ci-après les résultats du concours organisé le 27 mai, sur Creil, par « L'Hirondelle », société ayant son siège chez Fruleux, à l'Avolville.

La distance à parcourir était de 135 kilomètres. 247 pigeons ont été lâchés à 6 heures par beau vent nord.

1er prix Caffard, d'Avolville, pigeons arrivés à 8 h. 06 m. 52 s., avec vitesse de 1077 m. 40. — 2e Allard, de Bruay. — 3e Duquénoy, de Ruitz. — 4e Legrand, de Bruay. — 5e Roger, de Bruay. — 6e Duquénoy, de Ruitz. — 7e Cuvelier, de Bruay. — 8e Birembaut, de Bruay. — 9e Caffart, de Bruay. — 10e Defonte, de Bruay. — 11e Cuvelier, de Bruay. — 12e Oublier, de Bruay. — 13e Bierlair, de Bruay. — 14e Hurel, de Bruay. — 15e Liénard A., de Bruay. — 16e Pruvost V., de Bruay. — 17e Wallet, de Barlin. — 18e Pruvost V., de Bruay. — 19e Faucœur O., de Bruay. — 20e Dutrannoy, d'Hersin. — 21e Delforge, de Bruay. — 22e Dupuich, de Bruay. — 23e Desprez, d'Hersin. — 24e Givert, de Bruay. — 25e Deplus, de Bruay. — 26e Mouret, de Barlin. — 27e Robidet, d'Hersin. — 28e Faucœur O., de Bruay. — 29e Duquénoy, de Ruitz. — 30e Diéval, de Labuissière. — 31e Lesur, de Labuissière. — 32e Strager, de Bruay. — 33e Solesky, de Bruay. — 34e Nicaise, d'Hersin. — 35e Leplat H., de Bruay. — 36e Durand, d'Hersin. — 37e Delforge, de Bruay. — 38e Liénard A., de Bruay. — 39e Waroux, de Bruay. — 40e Choquet, de Bruay. — 41e Lacroix, d'Hersin. — 42e Baiset, d'Avolville. — 43e Wallart, de Bruay. — 44e Pruvost, de Bruay. — 45e Courgain, de Bruay.

Objet d'art à M. Caffart, à l'Avolville.

Pour vous désaltérer

immédiatement et agréablement

PRENEZ

un BANYULS-TRILLE à l'eau

avec un peu de sirop de citron

C'est L'APERITIF d'ETE

PAR EXCELLENCE

Demandez un TRILLE A L'EAU et exigez l'étiquette BANUYLS-TRILLES sur la bouteille.

BULLETIN COMMERCIAL

MARCHES DE PARIS

Cours de clôture du 1er juin 1912

COLZAS. — Tendance soutenue. — Cour. 75 50. — Proch. 76 ». — Juillet-Août 76 25. — 4 dern. 78 ». — 4 nov. 77 25.

BLES. — Tendance ferme. — Cour. 30 90. — Proch. 30 20. — Juillet-Août 27 80. — 4 dern. 25 80.

SEIGLES. — Tendance calme. — Cour. 23 25. — Proch. 20 50. — Juillet-Août 19 50. — 4 dern. 19 25.

LINS. — Tendance soutenue. — Cour. 108 ». — Proch. 98 50. — Juillet-Août 96 ». — 4 dern. 89 ». — 4 nov. 85 ».

FARINES. — Tendance soutenue. — Cour. 38 80. — Proch. 38 10. — Juillet-Août 36 90. — 4 dern. 33 65.

ALCOOLS. — Tendance calme. — Cour. 65 75. — Proch. 66 ». — Juillet-Août 65 75. — 4 dern. 53 50. — 3 d'oct. 51 50. — 4 prem. 51 75.

SUCRES. — Tendance calme. — Cour. 46 50. — Proch. 46 50. — Juillet-Août 46 37. — 4 dern. 35 25. — 4 prem. 35 50.

Informations Financières

BOURSE DE PARIS

Paris, 1er juin 1912.

Il est certain que la question du Maroc ne peut être résolue du jour au lendemain; les récentes révoltes de Fez ne sont que les étapes nécessaires à l'établissement du protectorat. Les habitants n'acceptent pas de gaieté de cœur notre domination; mais cela n'empêche pas les clients de la Bourse d'être méfiants tout comme les Arabes et, par suite, les transactions demeurent effacées.

La Rente Française est inactive à 93,75. M. Aimond, entendu par le groupe agricole du Sénat, a fait l'exposé des grandes lignes du projet d'impôt sur le revenu. Le groupe a tenu à entendre des explications avant de recevoir diverses sociétés d'agriculture qui ont préparé des mémoires relatifs à la question.

Les Consolidés anglais se tiennent à 77,80.

La Banque d'Angleterre a reçu pour une somme de 1.500.000 livres les soumissions aux Bons du Trésor, remboursables à trois mois. Le taux moyen de répartition est de 2 liv. 3 sh. %.

L'Extérieure vaut 95,10. On annonce que le Sénat espagnol a voté le projet de loi autorisant la ville de Madrid à émettre un emprunt de 100 millions de pesetas avec la garantie de l'Etat. Cet emprunt est destiné à des travaux d'édilité.

Le groupe bancaire ne varie pas. Crédit Lyonnais 1.512. Banque de Paris 1.830. Union Parisienne 1.202. Banque Ottomane 695.

Les Valeurs de Transports regagnent un peu de terrain. Métropolitain 631. Nord-Sud 235.

Les Sels Gemmes et Houilles de la Russie Méridionale s'inscrivent à 291.

Il sera proposé à l'assemblée du 20 juin prochain de distribuer pour l'exercice 1911 un dividende de 13 fr. 50 à chaque catégorie d'actions, alors que l'année dernière les actions ordinaires n'avaient rien reçu et les actions privilégiées avaient touché 12 fr. 50.

Les actions Secteur de la Rive Gauche s'inscrivent à 2012. Les comptes qui seront présentés à la prochaine assemblée montrent que les bénéfices de 1911 se sont élevés à 1.252.816 fr. contre 761.168 fr. précédemment. La totalité des bénéfices sera consacrée aux amortissements.

Les Mines d'or ont déjà repercu le peu d'activité dont elles avaient fait preuve, à l'occasion de la liquidation. East-Rand 80. Ferreira 103. Goldfields 106. Rand-Mines 165.50.

La De Beers est plus calme à 513.

BOURSE DE LILLE

Lille, le 1er juin 1912.

Bien que les affaires soient moins nombreuses, les ordres d'achats, arrivant des parties éloignées de la France, suffisent à absorber les réalisations en maintenant au marché un ton de fermeté. Les échos du mouvement de hausse accentuée sur les Valeurs Charbonnières mettent naturellement un certain temps pour arrêter l'attention des capitalistes habitant hors de notre région et pour les décider à opérer, mais leur arrivée en scène a été et est encore très utile en ce moment, car la clientèle du Nord et du Pas-de-Calais semble maintenant vouloir porter ses préférences vers les charbonnages de Belgique, pensant qu'une moisson fructueuse peut encore être récoltée de ce côté.

La baisse n'a donc point fait chez nous de nouveaux progrès et l'on peut même dire que la tendance est même redevenue meilleure.

Nous ne pouvons évidemment que souhaiter le maintien de ces bonnes dispositions qui permettent de continuer les prises de bénéfices sans à-coups et peuvent même laisser espérer la consolidation des cours acquis, car les nouveaux acheteurs à qui on passe la main ne seront certainement pas disposés à revendre leurs prix d'achats ou au-dessous.

Aniche reste stable à 2.850 et avance même de 12 francs en clôture.

Anzin cote uniformément 8.750, mais en fin de séance il restait des demandes non servies.

Bully ferme, passe de 5.945 à 5.960.

Bruay profite d'arbitrages en sa faveur contre ventes de Lens, reconquiert le cours de 1.500 qu'il dépasse même. Clôture 1.510.

Carvin très ferme à 4.570 l'entier et 940 le 5e. L'assemblée générale s'est tenue mercredi 29 courant et le dividende de 165 fr. que nous avons annoncé le 28 avril a été voté. L'acompte de 25 fr. ayant été payé le 1er mars, il reste 140 fr. pour le 1er septembre.

Comme d'habitude, le bilan de la société de Carvin ne fait ressortir comme bénéfices que le dividende à distribuer, mais la comparaison des bilans permet de se rendre un compte plus exact des résultats obtenus.

Entre le précédent bilan et celui présenté il y a quelques jours, on constate une disparition d'un demi-million d'obligations alors que la balance entre les disponibilités et les comptes créditeurs, loin d'être affaiblie, est même d'une dizaine de mille francs supérieure et que de leur côté les différentes réserves sont en augmentation de 366.000 francs.

Ces différences jointes, au chiffe ressorti au bilan, donnent un million et demi de bénéfices dont il y a lieu sans doute de retrancher une certaine somme pour dépréciation de portefeuille puisque depuis un an les valeurs « de sécurité » ordinairement choisies par les charbonnages, sont presque toutes en baisse..

En somme, de l'examen ci-dessus, il résulte qu'on ne saurait se tromper de beaucoup en avançant le chiffre de 1.400.000 fr. comme bénéfices nets réalisés.

Les 507.500 fr. d'obligations restant en circulation seront remboursés en juillet prochain.

On voit que la situation de Carvin est tout à fait prospère et qu'il n'est nullement téméraire n'escompter une nouvelle augmentation de dividende pour l'exercice en cours.

La Clarence est plutôt délaissée à 418, mais finit meilleur à 425. En dehors de la spéculation, le portefeuille ne lâche plus guère que Courrières et comme des demandes favorisent encore ce titre, les cours se présentent en reprise jusque 4.749 et 4.750.

Douchy faiblit à 1.010. Dourges se raffermit à 460.

Drocourt moins actif entre 715 et 730, de même Escarpelle moins ferme à 805 d'abord, mais plus demandé en clôture à 815.

Statu quo en Ferfay à 425/420.

Flines se réveille à 85 et pourrait faire mieux, on a les meilleures indications sur la marche actuelle de l'affaire.

Lens, malgré des ventes pour arbitrer contre Bruay, semble cependant ne pas s'éloigner guère des alentours de 1.600.

Liévin perd une fraction à 4.740.

Ligny offert.

Les Marles souffrent des difficultés que nous indiquons il y a huit jours. L'augmentation de dividende que l'on espérait d'une vingtaine de francs pour les 30 % comme pour les 70 % se trouve réduite à 5 francs, la différence étant représentée par l'immobilisation en obligations du Canal du Nord. Les actionnaires des 30 % ne semblent pas accepter cette manière de voir et un procès est probable.

Meurchin reste à 2.489, méritant mieux, pour les raisons que nous avons données.

Le Nord d'Alais est sensiblement plus ferme sur la complète réussite de l'augmentation de capital qui assure à la société toutes les ressources pour mener son programme de travaux à bonne fin et retirer les fruits de son gisement reconnu.

Ostricourt reste entre 2.975 et 3.000.

Quelques affaires en Thivencelles à 1.800 maximum.

Après être remonté à 1.800, Vicoigne voit arriver quelques offres qui le ramènent à 1.785.

Au groupe métallurgique, Denain-Anzin avance vers 2.100. L'assemblée s'est tenue le 29 courant où le dividende de 75 fr. a été ratifié. Un acompte de 12 fr. 50 ayant été payé le 1er décembre dernier, 37,50 seront payés le 1er juin et le solde 25 fr. au 1er décembre 1912.

Arbel ne cote qu'une fois à 789.

Les Chantiers faiblissent un peu à 680. Senelle cote 1.400 et les Transports Automatiques restent à 130 avec bonne tendance.

Usines de l'Espérance. — L'assemblée aura lieu le 11 juin. Les bénéfices de l'exercice écoulé atteignent 1.013.000 fr., en diminution de 140.000 fr. Le dividende sera ramené de 120 à 100 francs bruts.

Lille, Bonnières et Colombes. — Les actionnaires convoqués en assemblée extraordinaire pour le 6 juin prochain auront à délibérer sur une proposition d'augmentation du capital.

Margarineries de Béthune 180 et Laiteries du Nord 255.

Pour se renseigner rapidement et d'une façon précise sur toutes les Valeurs de Bourse et notamment sur les Charbonnages s'adresser au journal

LE RENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

Publié à Lille, 5, Grande Place, 5.

On y trouve toutes les informations financières intéressantes et une Revue des Marchés de Lille, Paris et Bruxelles.

Le Gérant : Emile GEST.

[illegible] Lille-13e Section

LILLE, 186 bis, rue de Paris.

BOURSES

Paris, Bruxelles, Lille

DU 1er JUIN 1912

BOURSE DE PARIS

FONDS D'ETAT

Français

	C. préc.	C. jour
3 % Compant	93 60	93 80
3 % Terme	93 25	93 8.
Amort. au Compt	95 ..	94 80
Amort. Terme	..	..
Tunisienne 3 %	437 ..	438 25
Tonkin 3 ½	78 50	78 75
2 ½ Madagascar	..	..
3 % Madagascar	87 75	87 40
3 % ... Algérie	446 50	447 ..
3 ½ Indo-Chine	457 55	457 75
3 % Indo-Chine	4.. ..	393 ..
Etrangers		
Argentine 1900	93 75	93 70
Brésil (Funding)	105 ..	..
Bulgarie 1902	510 50	510 ..
Chine 5 % 1896	528 ..	529 ..
Congo Lots	79 25	79 50
Egypte Unif	101 50	101 80
Egypte (Priv.)	93 70	93 ..
Espagne (Extér.)	94 9.	95 07
Italien	96 15	96 22
Mexicain 5 %	..	..
Portugais 1re	65 ..	65 70
Portugais Tabacs	503 ..	502 50
Roumain 1890	96 50	..
Russe 1901	96 ..	98 ..
Russe 1896	79 25	79 25
Russe 3 ½	87 05	86 80
Noblesse	86 20	86 80
Russe Int.	..	91 80
Russe 1906	104 70	104 80
Russe 1909	102 45	102 15
Serbe 3 %	..	..
Suisse	82 80	..
Dette Unif.	80 82	90 05
Ottom. (Priorité)	459 ..	..
Ottom. (Douanes)	483 50	483 50
Ottomans 4 %	475 ..	475 ..
Emprunts des Villes		
Paris 1865	535 ..	538 ..
1871	401 ..	401 ..
1871 (quarts)	102 45	102 25
1875	523 ..	521 50
1876	525 ..	..
1892	329 50	329 50
1892 (quarts)	..	91 75
1894	328 85	331 ..
1898	394 ..	395 ..
1898 (quarts)	100 50	..
Métro 3 % T. P.	375 50	377 ..
Marseille 77 3 %	410 ..	410 50
Etablissements de Crédit		
Banque de France	4150 ..	4150 ..
Banque de Paris	1825 ..	1834 ..
Compt. d'Escomp	968 ..	968 ..
Crédit Foncier	855 ..	850 ..
Communales 1879	451 ..	450 ..
Foncières 1879	499 25	500 ..
Communales 1880	499 75	499 75
Foncières 1883	407 ..	407 ..
Foncières 1885	43. ..	436 ..
Foncières ¼	94 75	94 50
Communales 1891	388 55	388 ..
Communales 1892	425 ..	425 ..
Foncières 1895	450 ..	448 ..
Communales 1899	455 25	448 50
Communales 1906	495 ..	495 ..
Foncières 1908	493 ..	493 ..
Foncières 1909	258 ..	257 50
Bons 1887	64 ..	64 50
Crédit Lyonnais	1517 ..	1514 ..
Société Générale	816 ..	816 ..
Banque d'Algérie	2970 ..	2955 ..
Banque Indo-Chi	1595 ..	..
Crédit Mobilier	677 ..	677 ..
Banque Ottomane	696 ..	695 ..
Banque Mexique	983 ..	987 ..
Foncier d'Autric	1302 ..	1310 ..
Chemins de Fer et Transports français — ACTIONS		
Est	930 ..	930 ..
Est (Jouissance)	422 ..	421 ..
Lyon	1250 ..	..
Midi	1099 ..	..
Midi (Jouissance)	56. ..	561 50
Nord	1695 ..	1690 ..
Nord (Jouissance)	..	1279 ..
Orléans	1300 ..	..
Orléans (Jouissan	875 ..	870 ..
Ouest	910 ..	912 ..
Ouest (Jouissance)	475 ..	475 ..
Guelma	663 ..	662 ..
Est Algérien	688 ..	686 ..
Ouest Algérien	647 ..	651 50
Sud de la France	153 ..	155 ..
Métropolitain	630 ..	634 ..
Transatlantique	226 50	226 50
Messageries	150 ..	15. ..
Omnibus	..	790 ..
Tramways français	507 ..	..
Wagons-Lits	418 ..	418 ..
Tramways-Sud	..	..
Thomson-Houst	616 ..	612 ..
OBLIGATIONS		
Bône-Guelma	408 ..	409 ..
Départementaux	394 ..	..
Economiques	394 50	..
Est Algérien	405 ..	..
Est 3 %	427 25	425 75
Est 2 ½	377 ..	377 ..
Est Nouveau	416 ..	416 ..
Paris-Lyon 3 %	415 ..	415 ..
Méditerranée 3 %	411 ..	410 ..
Paris-Lyon (Fus.)	41. ..	41. ..
Paris-Lyon 2 ½	372 50	372 50
Midi 3 %	414 ..	412 ..
Midi Nouveau	410 ..	408 50
Nord 3 %	422 50	421 50
Nord Nouveau	419 ..	419 ..
Nord 2½	378 ..	377 ..
Orléans 3 %	417 ..	415 ..
Orléans Nouveau	410 ..	409 50
Orléans 2 ½	373 ..	372 ..
Ouest 3 %	418 ..	417 50
Ouest Nouveau	416 25	416 ..
Ouest 2 ½	..	372 ..
Yunnan	401 75	402 50
Messageries Mari	396 50	396 50
Omnibus 4 %	..	491 ..
Chemins de Fer et Transports étrangers		
Autriche	..	786 ..
Lombards	..	..
Méridionaux	..	..
Nord Espagne	47. ..	477 ..
Portugais	324 ..	..
Saragosse	465 ..	465 ..
Andalous	308 75	308 75
Autriche 1re	396 ..	397 ..
Damas Hamah	..	473 ..
Lombards (X)	..	264 ..
Nord Espagne (1	368 ..	367 ..
Caceres	..	..
Barcelone	373 50	375 ..
Pampelune	357 ..	357 ..
Portugais (1re)	323 ..	..
Portugais (2e)	..	..
Valeurs Industrielles — ACTIONS		
Suez	6160 ..	6270 ..
Suez (Fondateurs)	2765 ..	2775 ..
Dynamite	839 ..	..
Raffinerie Say	386 ..	385 ..
Téléphone	265 ..	263 ..
Eaux Vichy	..	..
Télégraphe Nord	782 ..	780 ..
Monaco	5145 ..	5150 ..
Chantiers Loire	1840 ..	1850 ..
Chantiers Méditerr	1053 ..	..
Cape Copper	187 50	189 50
Comp. des Eaux	2175 ..	2155 ..
Eaux Etrangères	379 ..	378 ..
Gaz Central	1665 ..	1569 ..
Edison	946 ..	948 ..
Malfidano	..	..
Pennaroya	..	1220 ..
Métaux	838 ..	..
Dombrowa	1685 ..	1620 ..
Sosnowice	1717 ..	1740 ..
Laurium	401 ..	406 50
Carmaux	2550 ..	..
Mokta el Hadid	2570 ..	2573 ..
OBLIGATIONS		
Canal Suez 5 %	597 50	596 ..
Canal Suez 3 %	440 50	430 ..
Panama (3e série)	116 ..	115 50
Panama (bons à lots)	138 ..	..
Valeurs Sud-Africaines		
De Beers	510 ..	513 ..
Ferreira	103 ..	103 ..
Rand-Mines	165 ..	165 ..
East-Rand	80 25	80 ..
Goldfields	106 50	106 ..
Robinson	120 50	120 50
Geldenhuis-deep	48 50	..
Chartered	36 25	36 75
Jaggersfontein	159 50	158 ..

BOURSE DE BRUXELLES

	C. préc.	C. jour
Dette belge 3 %	86 90	86 70
Anvers 1887	..	..
Anvers 1903	..	..
Bruxelles 1902	..	..
Bruxelles 1905	..	..
Gand 1896	..	..
Lots Congo	79 62	79 62
Banque Nationale	3900 ..	3897 ..
Fond Chem. Congo	5597 ..	5580 ..
Union des Tramw	..	..
Angleur	1219 ..	1222 ..
Cockerill	1947 55	1952 ..
La Croyère	216 ..	207 ..
Marcinelle	216 ..	217 ..
Kasai	..	..
Providence russe	193 75	197 ..
Ougrée	1605 ..	..
Sarrebruck	..	..
Anderlues	907 50	..
Kessales	1400 ..	..
Bernissart	..	580 ..
Bonne-Espér. Batt	..	1580 ..
Bois-Avroy	915 ..	910 ..
Borinage Central	390 ..	..
Charbonn. Belges	450 ..	450 ..
Concorde	1767 ..	1762 ..
Courcelles-Nord	2030 ..	..
Fontaine-l'Evêque	3500 ..	..
Petite-Bachure	..	..
Gouffre	1805 ..	1775 ..
Cap. Gr.-Buisson	..	3042 ..
Grande Machine	3202 ..	3270 ..
HouillèresUnies	757 ..	757 ..
Levant du Flénu	..	..
Mariemont	2780 ..	2785 ..
Nord Charleroi	3365 ..	3647 ..
Nord Rieu-du-Cœur	1262 ..	1215 ..
Patience	730 ..	715 ..
Produits du Flénu	..	4525 ..
Réunis Charleroi	2025 ..	2018 ..
Sacré-Madame	4075 ..	4062 ..
Trieu-Kaisin	1195 ..	1187 ..
Austro-Belge	443 ..	446 ..
Nébida	422 ..	423 ..
Vieille-Montagne	932 ..	936 ..
Katanga	2126 ..	2142 ..
Dahlbusch	1100 ..	1098 ..
Silésie	1500 ..	1457 ..
Canada Pac. Unif	1420 ..	..
Constantinowk. C.	697 ..	697 ..
— J.	1665 ..	1665 ..
Briansk	..	..
Dnieprovienne	2380 ..	2387 ..
Mét. Russo-Belge	1767 ..	1767 ..
Kolomna	630 ..	..
Mét. Franco-Belge	1005 ..	1002 ..

BOURSE DE LILLE

	C. préc.	C. jour
Albi	293 ..	290 ..
Aniche	2860 ..	2852 ..
Anzin	8750 ..	8750 ..
Bully-Grenay	5960 ..	5960 ..
— le 20e	121 ..	121 ..
Blanzy	630 ..	..
Bruay	1506 ..	1510 ..
— le 10e	151 ..	152 75
Carvin	..	..
Carvin ⅕	920 ..	940 ..
Clarence (la)	418 ..	425 ..
Courrières	4749 ..	4750 ..
Crespin	..	96 ..
Douchy	1010 ..	1010 ..
Dourges	462 ..	460 ..
Drocourt	..	..
— le 10e	725 ..	715 ..
Escarpelle	805 ..	815 ..
Ferfay	420 ..	424 ..
Flines-les-Raches	85 ..	85 ..
Lens	1598 ..	1590 ..
— le 10e	160 ..	160 50
Liévin	4740 ..	4720 ..
— le 200e	156 25	156 25
Ligny-lez-Aire	..	493 ..
Marles 30 %	3388 ..	3390 ..
— 70 %	..	5070 ..
— le 90e	256 50	256 ..
Meurchin	..	2499 ..
Ostricourt	2975 ..	3000 ..
Thivencelles	1785 ..	1785 ..
Vicoigne	1786 ..	1795 ..
— le 10e	161 ..	181 ..
Gaz de Wazemmes	..	..
E. Rousseau et Cie	..	..
Margar de Béthun	176 ..	..
Denain-Anzin	2099 ..	..
Fives-Lille	..	..
La Lucette	431 ..	441 ..
Tramw élect. Lil	..	..
Chant. de France	680 ..	680 ..
Lait. N. France	257 ..	259 ..

Transmis par MM. SCHNERB, FAVIER et Cie, Gde-Place, Lille.

FEUILLETON DU 2 JUIN

LES LOUVES

DE MACHECOUL

par Alexandre Dumas, père

Michel alors expliqua ce qui s'était passé entre lui et sa mère; comment celle-ci s'était assurée d'un bâtiment qui put le soustraire à la condamnation prononcée contre lui, et comment il avait eu l'idée de se servir du bâtiment au salut du Petit-Pierre.

L'homme à la robe de chambre écoutait avec une attention croissante ; puis, quand le jeune baron eût fini :

— En vérité, dit-il, c'est la Providence qui vous envoie ! Il était vraiment possible quelles que fussent les précautions employées par nous, et dont vous avez pu juger, que la maison où Petit-Pierre est caché continuât d'échapper à la surveillance de la police ; pour le bien de la cause, dans l'intérêt de Petit-Pierre, dans le nôtre, il vaut mieux qu'il parte, et la difficulté de trouver un navire étant si heureusement levée, je vais sur le champ me rendre près de lui et prendre ses ordres.

— Vous suivrai-je ? demanda Michel.

— Non ; votre déguisement à coté de mon habit bourgeois vous signalerait à l'attention des mouchards dont nous sommes entourés. A quelle auberge êtes-vous descendu ?

— Au « Point du Jour ».

— Vous êtes chez Joseph Picaut ; il n'y a rien à craindre.

—Ah ! fit Michel, en effet, je savais bien que sa figure ne m'était pas inconnue ; seulement, comme je croyais qu'il habitait entre la Boulogne et la forêt de Machecoul...

— Vous ne vous trompiez pas : il n'est aubergiste que par occasion. Allez donc m'attendre chez lui ; dans deux heures, j'y viendrai, ou seul ou accompagné de Petit-Pierre: seul, si Petit-Pierre refuse d'accepter votre offre ; avec lui, s'il accepte.

— Mais êtes-vous bien sûr de ce Picaut ? demanda Michel.

— Oh ! de lui comme de nous-mêmes ! S'il y a un reproche à lui faire, ce serait au contraire, d'être trop ardent. Rappelez-vous que, pendant les courses de Petit-Pierre en Vendée, plus de six cents paysans ont, à plusieurs reprises, connu le secret de ses différentes retraites, et, c'est le plus beau titre de gloire de ces gens, pas un n'a songé à faire sa fortune en le trahissant. Prévenez Joseph que vous attendez quelqu'un ; qu'en conséquence il ait à veiller. En lui disant ces seuls mots : « Rue du Château, 3 », vous obtiendrez de lui et des autres commensaux de l'auberge l'obéissance la plus absolue et surtout la plus passive.

— Avez-vous d'autres recommandations à me faire ?

— Peut-être sera-t-il prudent que les personnes qui accompagneront Petit-Pierre sortent isolément de la maison où il est caché, et isolément se rendent à l'auberge du « Point du Jour ». Faites-nous donner une chambre avec fenêtre sur le quai ; n'ayez pas de lumière dans votre chambre, mais laissez la fenêtre ouverte.

— Vous n'oubliez rien ?

— Non... Adieu, monsieur, ou plutôt au revoir ! et si nous réussissons à arriver sains et saufs à votre bâtiment, vous aurez rendu à la cause un immense service. Quant à moi, je suis dans des transes continuelles : on parle de sommes énormes offertes en prime à la trahison, et je tremble que quelque cupidité ne finisse par s'éveiller et nous perdre.

On reconduisit Michel ; mais, au lieu de le faire sortir par la porte qui lui avait donné entrée, on le fit sortir par la porte opposée, donnant dans une autre rue.

Il traversa rapidement la ville et gagna le quai ; arrivé au « Point du Jour », il trouva Joseph Picaut qui avait racolé un gamin auquel il donnait ses instructions pour reconduire le cheval de Courtin, ainsi que Michel l'avait recommandé.

Le jeune baron, en entrant à l'écurie, fit au faux garçon d'auberge un signe que celui-ci comprit parfaitement. Picaut renvoya le gamin en ajournant la commission au lendemain.

— Vous m'avez dit que vous me connaissiez, fit Michel lorsqu'ils furent seuls.

— J'ai fait mieux que cela, monsieur de la Logerie, puisque je vous ai appelé par votre nom.

— Eh bien, je ne suis pas fâché de t'apprendre que nous sommes quittes sous ce rapport ; moi aussi, je sais ton nom ; tu t'appelles Joseph Picaut.

— Je ne m'en dédis pas, répondit le paysan avec son air narquois.

— Peut-on se fier à toi, Joseph ?

— C'est selon ce que l'on me demande ; les bleus et les rouges, non ; les blancs, oui.

— Tu es blanc, alors ?

Picaut haussa les épaules.

— Si je ne l'étais pas, serais-je ici, moi qui suis condamné à mort, ni plus ni moins que vous ? C'est comme cela ; on m'a fait les honneurs de la contumace. Oh ! nous sommes bien véritablement égaux devant la loi.

— Bon ! alors, tu es ici... ?

— Garçon d'écurie, pas autre chose.

— Conduis-moi au maître de l'auberge.

On réveilla l'aubergiste, qui était couché. L'aubergiste accueillit Michel avec une certaine défiance ; aussi celui-ci, qui comprit qu'il n'y avait pas de temps à perdre, se décida à frapper le grand coup et prononça les cinq mots :

— « Rue du Château, numéro 3 ».

A peine le mot d'ordre eut-il été entendu de l'aubergiste, que sa défiance disparut et qu'il devint tout autre ; à partir de ce moment, lui et sa maison étaient à la disposition de Michel.

Alors, ce fut à Michel d'interroger :

— Avez-vous des voyageurs chez vous ? demanda-t-il.

— Un seul, répondit l'aubergiste.

— De quelle espèce ?

— De la pire ! C'est un homme dont il faut nous défier.

— Vous le connaissez donc ?

— C'est le maire de la Logerie, maître Courtin, un vrai Pataud !

— Courtin ! s'écria Michel, Courtin ici ! En êtes-vous sûr ?

— Je ne le connaissais pas ; c'est Picaut qui m'a prévenu.

— Et depuis quand est-il arrivé ?

— Depuis un quart d'heure à peine.

— Où est-il ?

— Dehors, en ce moment. Il a mangé un morceau ; puis il est sorti sur-le-champ en m'annonçant qu'il ne rentrerait que fort avant dans la nuit, vers deux heures du matin ; il avait, disait-il, affaire à Nantes.

— Et sait-il que vous le connaissez, vous ?

— Je ne le crois pas, à moins qu'il n'ait reconnu Joseph Picaut, comme Joseph Picaut l'a reconnu lui-même ; mais j'en doute : il était dans la lumière, tandis que Joseph Picaut est constamment resté dans l'ombre.

Michel réfléchit un moment.

— Je ne crois pas maître Courtin aussi mauvais que vous le supposez, répliqua Michel ; mais, n'importe, il faut nous défier de lui, comme vous dites, et surtout il faut qu'il ignore ma présence dans votre auberge.

Picaut, qui, jusque-là s'était tenu sur le seuil de la porte, s'avança, et, se mêlant à la conversation :

— Oh ! dit-il, s'il vous fait par trop d'ombrage, il faut le dire : on s'arrangera de manière à ce qu'il ne sache rien, ou, s'il sait quelque chose, de manière à ce qu'il se taise; j'ai déjà de vieux griefs contre lui, et il y a longtemps que je cherche qu'un prétexte...

— Non, non ! s'écria vivement Michel, Courtin est mon métayer ; je lui ai certaines obligations qui me font désirer qu'il ne lui arrive pas malheur ; d'ailleurs, se hâta-t-il d'ajouter en voyant que Picaud fronçait le sourcil, il n'est pas ce que vous le supposez.

Joseph Picaut hocha la tête ; mais Michel ne vit pas son geste.

— Soyez tranquille, dit l'aubergiste, s'il vient à rentrer, je le surveillerai.

— Bien ! Quant à toi, Joseph, tu vas prendre le cheval sur lequel je suis venu ; il est bon que maître Courtin ne le trouve pas à l'écurie : il ne manquerait pas de le reconnaître, attendu que c'est le sien.

— Bon !

— Tu connais la rivière, n'est-ce pas ?

— Il n'y a pas un coin de la rive gauche que je n'aie battu ; de la droite, je suis moins sûr.

— En ce cas, tout va bien ; c'est sur la rive gauche que tu as affaire.

— Dites la chose alors

— Tu te rendras à Couëron ; vis-à-vis de la seconde île, entre les deux îlots de l'épave, tu verras un bâtiment à la mer ; il s'appelle « le Jeune-Charles ». Quoique à l'ancre, il aura son perroquet de misaine battant sur le mât ; cela te le fera reconnaître.

— Soyez tranquille.

— Tu prendras une barque, tu iras à bord; on te criera : « Qui vive ? » Tu répondras : « Belle-Isle en Mer ». Alors, on te laissera monter ; tu remettras au capitaine ce mouchoir tel qu'il est, c'est-à-dire noué par trois bouts, et tu lui diras de préparer son appareillage pour une heure du matin.

— Et c'est tout ?

— Oh ! mon Dieu, oui... c'est-à-dire, non, ce n'est pas tout ; si je suis content de toi, Picaut, tu auras cinq pièces comme tu en as déjà reçu une ce soir.

— Allons, allons, dit Joseph Picaut, à part la chance d'être pendu, ce n'est pas encore un trop vilain métier que celui que je fais ici, et si je pouvais seulement de temps en temps envoyer un coup de fusil aux bleus, ou me venger de Courtin, par exemple, ma foi, je ne regretterais pas maître Jacques et ses terriers... Et puis après ?

— Comment ! et puis après ?

— Oui, quand j'aurai fait la commission ?

— Tu te cacheras sur la rive du fleuve, et tu nous attendras ; nous te préviendrons par un coup de sifflet. Si tout va bien, tu viendras à nous en imitant le chant du coucou ; si tu as, au contraire, vu quelque chose qui doive nous inquiéter, tu nous préviendras en imitant le cri de la chouette.

— Peste ! monsieur de la Logerie, dit Joseph, on voit que vous avez été à bonne école. Tout cela est clair et me semble bien combiné. C'est, par ma foi, dommage que vous n'ayez pas un meilleur cheval à me mettre entre les jambes ; sans cela, votre affaire serait lestement faite, et bien faite.

Joseph Picaut sortit pour remplir le message dont il était chargé.

(A suivre)